

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1403

31 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Allen Holding S.A.</b> .....	<b>67301</b>	<b>MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.</b> .....	<b>67322</b>
<b>Amery Investments S.à r.l.</b> .....	<b>67302</b>	<b>Mull Property S.à r.l.</b> .....	<b>67303</b>
<b>Arelsa SPF S.A.</b> .....	<b>67342</b>	<b>Munroe K Luxembourg S.A.</b> .....	<b>67322</b>
<b>EQT Tooth Holding S.à r.l.</b> .....	<b>67335</b>	<b>Neo Business Process Outsourcing S.à r.l.</b> .....	<b>67312</b>
<b>Ersel Gestion Internationale S.A.</b> .....	<b>67300</b>	<b>NIKY s.à r.l.</b> .....	<b>67312</b>
<b>Fabemibri S.A.- SPF</b> .....	<b>67298</b>	<b>OPT BBC Finance S.A.</b> .....	<b>67305</b>
<b>Financial Ridge S.A.</b> .....	<b>67299</b>	<b>Oscar</b> .....	<b>67341</b>
<b>Flowserve Finance S. à r.l.</b> .....	<b>67298</b>	<b>Otto Invest &amp; Finance S.A.</b> .....	<b>67304</b>
<b>Forvest Investment Group S.A.</b> .....	<b>67341</b>	<b>Overton Investments S.A.</b> .....	<b>67328</b>
<b>G3F SA</b> .....	<b>67301</b>	<b>P. Dansercoer &amp; Cie</b> .....	<b>67304</b>
<b>GEAF International 2 Sàrl</b> .....	<b>67298</b>	<b>PGEF Carryco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>67329</b>
<b>Hansteen Paderborn S.à r.l.</b> .....	<b>67299</b>	<b>Pierrot, S.A. SPF</b> .....	<b>67341</b>
<b>HTSE S.A.</b> .....	<b>67300</b>	<b>Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>67312</b>
<b>Interpagos S.à r.l.</b> .....	<b>67307</b>	<b>Pneus Recycling Lux S.A.</b> .....	<b>67328</b>
<b>Iscom Solutions S.A.</b> .....	<b>67299</b>	<b>Pontos - Ourea - Uranos Participation S.à r.l.</b> .....	<b>67336</b>
<b>J.J.R. GmbH</b> .....	<b>67304</b>	<b>Private Driver VIP S. à r.l.</b> .....	<b>67300</b>
<b>JL Partners</b> .....	<b>67336</b>	<b>Project Companions S.à r.l.</b> .....	<b>67335</b>
<b>Lavy Bonnot Europe S.A.</b> .....	<b>67311</b>	<b>Prosum Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>67323</b>
<b>Logelbach S.à r.l.</b> .....	<b>67339</b>	<b>Rimalux Constructions S.A.</b> .....	<b>67343</b>
<b>Losberger Lux S.A.</b> .....	<b>67303</b>	<b>SIA Holding S.A.</b> .....	<b>67342</b>
<b>Luxembourg Trading Finance S.à r.l.</b> .....	<b>67308</b>		
<b>Macaines Mining Properties S.à r.l.</b> .....	<b>67344</b>		
<b>MCZ Investmentfund-FIS</b> .....	<b>67303</b>		
<b>MGLtech S.A.</b> .....	<b>67308</b>		

**GEAF International 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 117.206.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises en date du 31 Mars 2014 par l'actionnaire unique de la Société:

- d'accepter la démission de Mr Michel de Groote avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014;
- de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;
- de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013;

Référence de publication: 2014047921/16.

(140054402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Flowserve Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.824.

*Extrait des résolutions écrites prises en date du 20 mars 2014*

En date du 20 MARS 2014, les actionnaires de Flowserve Finance S.à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Mr. Robert Etienne Den Hartog, né le 12 Août 1965, à Rotterdam, Pays-Bas résidant professionnellement au 13 Parallelweg, 4878 AH Etten-Leur, Pays-Bas a été nommé en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 mars 2014 et pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature individuel.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Avril 2014.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014047906/16.

(140054013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 52.877.

## EXTRAIT

L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

*Pour FABEMIBRI S.A-SPF*

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014047898/22.

(140054690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Hansteen Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 122.677.

*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 27 mars 2014*

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Hansteen Paderborn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047935/14.

(140053996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Financial Ridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 49.401.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2014*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Maria Luz Arcal Perales, comptable, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid), Monsieur Alvaro Hernando Arcal, ingénieur, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid) et Monsieur Francisco Hernando Arcal, avocat, demeurant 56, Camino de la Fuente à E-28100 Algobendas (Madrid), ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014047902/18.

(140054441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Iscom Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 137.459.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 2014*

Il a été décidé:

De transférer le siège social du 278, Route d'Esch L-1471 Luxembourg au 4, Place de Paris L-2314 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

De révoquer le commissaire aux comptes, Moneylift S.A., pour le remplacer à compter de ce jour, par Madame Laurence Girault, 29 Domaine Schmiseleck L-3373 Leudelange, pour une durée de 6 ans.

De modifier les adresses des administrateurs:

Monsieur Benoît Fanna, Arnold Böcklin-Strasse, 41 - CH-4051 Basel - Suisse

Madame Allison Lightwine, Arnold Böcklin-Strasse, 41- CH-4051 Basel - Suisse

Monsieur Michel Fanna, Nijsberglaan 43, B-1652 Alsemberg - Belgique

De modifier l'adresse de l'administrateur-délégué:

Monsieur Benoît Fanna, Arnold Böcklin-Strasse, 41 - CH-4051 Basel - Suisse

Ces décisions n'empportent pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014047961/22.

(140054390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Private Driver VIP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.707.

En ce début d'année la société Private Driver Vip SARL a subi de nombreux changements:

- la démission du gérant technique de Mr DE PINHO HENRIQUES Garlos Alexandre au 13/12/2013
- la cession des 76 parts sociales de Mr DE PINHO HENRIQUES Garlos Alexandre au bénéfice de Mr PAIS CUNHA Nuno Miguel
- la cession des 15 parts sociales de Mr PAIS CUNHA Nuno Miguel au bénéfice de Mr ANTUNES RIBEIRO Paulo Adriano.
- le nouveau gérant technique est Mr PAIS CUNHA Nuno Miguel.
- le siège social se situe au L-1713 Luxembourg, 113, rue de Hamm et se trouve depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014 au L-2449 Luxembourg, 3, Boulevard Royal.

Fait à Luxembourg ville, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014047668/17.

(140054006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Ersel Gestion Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 17, rue Jean l'Aveugle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.350.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2014*

En date du 31 mars 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de M. Alberto Pettiti, de M. Umberto Giraudo, de M. Max Meyer, de M. Danilo Vitali et de M. Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Ersel Gestion Internationale S.A.  
CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014047046/18.

(140053253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**HTSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 165.008.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Madame Marina Padalino de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Madame Rossana Di Pinto de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Benoît Dessy et Monsieur Emmanuel Briganti, résidant 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2015.
- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Giovanni Spasiano, résidant 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HTSE S.A.  
Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2014047946/19.

(140054278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Allen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 183.250.

—  
**EXTRAIT**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mars 2014, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat d'administrateur unique a été acceptée par les actionnaires.

2. Monsieur Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

3. Monsieur Rémy Cornet, né le 8 juin 1984 à Marche-en-Famenne, Belgique, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommé en tant que administrateur de catégorie B de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

4. Madame Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, a été nommée en tant que administrateur de catégorie B de la société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2014047692/26.

(140054605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**G3F SA, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-5751 Frisange, 16B, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 117.842.

—  
L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G3F S.A.», ayant son siège social à L-3201 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck I, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.842, constituée par-devant Maître Roger Arrensdoeff, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, suivant acte reçu le 26 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1745 du 19 septembre 2006, et dont les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie MELLA, secrétaire juridique, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cents (100) actions avec une désignation de la valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert de siège social de L-3201 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck I à L-5751 Frisange, 16B rue Robert Schuman;
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3201 Bettembourg, Zone industrielle Scheleck I à L-5751 Frisange, 16B, rue Robert Schuman.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Frisange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D.REDING, N.MELLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 février 2014. Relation: DIE/2014/1907. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047139/69.

(140053648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014047730/13.

(140054046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Losberger Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 183.278.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 26. März 2014 hervor dass:

Frau Sabine RECKTENWALD, geboren am 10.02.1969 in Dudweiler (Deutschland), wohnhaft in 12, zum Altenberg D-66693 Mettlach, wird als Direktorin der täglichen Geschäftsführung für eine unbestimmte Dauer ernannt. Die Gesellschaft wird rechtsverbindlich durch die gemeinsame Unterschrift der Direktorin und eines Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014045293/14.

(140052305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Mull Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 165.194.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et Mme Virginie GUILLAUME, gérantes de catégorie B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mull Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045322/16.

(140052300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**MCZ Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 133.343.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der MCZ Investmentfund-FIS die am 13. März 2014 in Munsbach stattfand:*

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund - FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Achim Welschoff (Verwaltungsratsmitglied)
- Jean-Marie Schomer (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, KPMG Luxembourg S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der MCZ Investmentfund - FIS bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der MCZ Investmentfund - FIS für das am 30. September 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13 März 2014.

Für MCZ Investmentfund - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A

Référence de publication: 2014045328/24.

(140052234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**J.J.R. GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9748 Eselborn, 6, Op der Spraet.  
R.C.S. Luxembourg B 118.038.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014045269/12.

(140052120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**P. Dansercoer & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 155.914.

**DISSOLUTION**

*Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de P. Dansercoer & Cie*

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 25 mars 2014 à 10 heures.

**Résolutions**

1. L'Assemblée décide la dissolution de la société P. Dansercoer & Cie avec effet rétroactif au 28/02/2014. Au 28/02/2014, la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures 30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Paul Dansercoer / Melanie Van Acker.

Référence de publication: 2014045366/19.

(140052070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Otto Invest & Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 138.643.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 mars 2014, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 qui se tiendra en l'année 2014:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant au 2, rue J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Mattia MALACALZA, demeurant à Via San Lorenzo, 3, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Roberto GALERI, demeurant 3, Villa Luganese, CH-6966 Lugano (Suisse).

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen Est élu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Mattia MALACALZA, demeurant à Via San Lorenzo, 3, CH-6900 Lugano (Suisse).

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Référence de publication: 2014045362/23.

(140051898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**OPT BBC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 185.616.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Brooklyn Bridge Communications B.V., une société à responsabilité limitée privée de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à De Verwondering 2, 3823HC Amersfoort (Pays-Bas), inscrite au Kamer van Koophandel Noord-nederland sous le numéro 11032408, représentée par son directeur unique Delancey B.V., une société à responsabilité limitée privée de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à De Verwondering 2, 3823HC Amersfoort (Pays-Bas), inscrite au Kamer van Koophandel Noord-nederland sous le numéro 31046764, elle-même représentée par son directeur Monsieur Roelof Johannes MEIJER, administrateur de société, demeurant à De Ontmoeting 13, 3823 HH Amersfoort (Pays-Bas).

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "OPT BBC FINANCE S.A.".

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement. La société pourra aussi acheter et vendre des biens immobiliers pour son propre compte ainsi que la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- €), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- €) chacune.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, la société Brooklyn Bridge Communications B.V., susdite.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT TRENTE EUROS (930.- €).

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution:*

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Roelof Johannes MEIJER, administrateur de société, né à Groningen (Pays-Bas) le 22 février 1959, demeurant à De Ontmoeting 13, 3823 HH Amersfoort (Pays-Bas).

#### *Troisième résolution:*

Est nommé commissaire aux comptes:

- ARIETIS CONSULTING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.781.

#### *Quatrième résolution:*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

#### *Cinquième résolution:*

L'adresse de la société est fixée à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Sixième résolution:*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MEIJER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 11030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045359/148.

(140051855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

### **Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045262/9.

(140052189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**MGLtech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 148.774.

Il résulte d'un procès-verbal en date du 21 mars 2014, du conseil d'administration de la société anonyme MGLtech SA, établie et ayant son siège social au 3, rue de Mondercange 4395 Pontpierre, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148774 que

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique à savoir Monsieur Patrick Konsbruck demeurant au 8, rue d Espen L-5958 Itzig

L'assemblée générale décide de nommer 3 nouveaux administrateurs et constate que le conseil

D'administration de la société se compose actuellement comme suit

1. BAPI SA, société anonyme, dont le siège social est établi au 52, rue de l'Alzette L-4010 Esch/Alzette: administrateur
2. Charlon Francis demeurant au 3 rue de Mondercange, L-4395 Pontpierre; administrateur délégué
3. Christian Weis, demeurant au 32 rues Michel Klein L-4950 Bäscharage, administrateur

La durée de leurs mandats expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2017

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Carla BARBOSA commissaire aux comptes, demeurant Professionnellement au 3 Beim Schlass L-8058 Bertrange

L'assemblée générale décide de nommer GSL Révision, demeurant professionnellement au 7, Rue Portland, L-4254 Esch/Alzette comme commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne pouvoir à Monsieur Francis Charlon pour la gestion journalière de MGLtech Luxembourg, le 21/03/2014.

Référence de publication: 2014045335/27.

(140051892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

In the year two thousand and fourteen, on the ten March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Luxembourg Trading Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés"), under the number B 130591, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 29 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2042 of 20 September 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 23 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2980 of 17 December 2008, itself subject to a corrigendum published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2995 of 19 December 2008 (the "Articles of Incorporation").

THERE APPEARED:

(1) 314 Commonwealth Ave. Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered offices at Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle, 19808 Delaware, USA and registered with the Trade Register of Wilmington (Delaware) under number 2850155 ("314 Commonwealth"), and

(2) Lehman Commercial Paper Inc., a corporation organized under the laws of the State of New York, having its registered offices at 80, State Street, Albany, 12207 New York, USA and registered with the Trade Register of New York under number 175431 ("LCPI" and together with 314 Commonwealth, the "Shareholders"),

here both represented by Mr. Raymond O'GRADY, accountant, residing professionally in London,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The corporate capital of the Company is set at four hundred fifty million three hundred twenty six thousand seven hundred and thirty four US Dollars six hundred and twenty four tenth of a cent (USD 450,326,734.624), represented by (i) forty billion and one thousand (40,000,001,000) O-Parts, (ii) four hundred and ten billion (410,000,000,000) B-Prefs Parts and (iii) three hundred twenty six million seven hundred thirty three thousand six hundred and twenty four (326,733,624) A-1 Prefs Parts, having all a nominal value of one tenth of a cent US Dollars (USD 0.001) each, all subscribed and fully paid up.

II. The Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda is worded as follows:

- “1. Liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator;
3. Determination of the powers of said liquidator;
4. Determination of the remuneration of said liquidator.”

IV. Pursuant to article 22 of the Articles of Incorporation, and subject to article 2 (b)(ii) of the Articles of Incorporation, the Company may be validly put into dissolution and liquidation with a positive vote of a majority in number of the holders of shares representing at least three quarters (3/4) of the share capital (including all classes of shares), whereby the Shareholders after having reviewed the provisions of article 2 (b)(ii) of the Articles of Incorporation state and after due consideration confirm that the limitations set forth therein are not relevant in the present case.

V. The Shareholders, duly represented, then unanimously take the following resolutions:

*First resolution:*

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the present date.

*Second resolution:*

The Shareholders resolve to appoint 314 Commonwealth, prenamed, as liquidator.

*Third resolution:*

The Shareholders resolve to confer the broadest powers as defined in article 34 of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended, and articles 144 and seq. of the Law on Commercial Companies, on the liquidator. It may especially carry out all acts as defined under article 145 of the Law on Commercial Companies, without requesting a previous authorization from the sole shareholder, in as much as it may be required.

In accordance with article 23, last paragraph of the Articles of Incorporation, the Company shall conduct only such activities as are necessary to wind up its affairs (including the liquidation of any liabilities and the sale of any assets of the Company in an orderly manner), whereby the liquidator may bring and defend all actions on behalf of the Company, receive all payments, grant releases with or without discharge, realize all the assets of the Company and reemploy the proceeds therefrom, issue or endorse any negotiable instruments, compound or compromise all claims, in accordance with article 34 of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended.

The liquidator is empowered to discharge the Registrar of Mortgages (Conservateur des Hypothèques) from registration of mortgages, to renounce all rights whether real or preferential, mortgages, resolutive actions, as well as to grant release with or without payment of all mortgage or preferential registrations, other registrations, distraints, seizures, attachments and foreclosings or other hindrances.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the Shareholders of the Company, as he deems fit, whereby any payment or advance payment to the Shareholders shall be made in accordance with the Law on Commercial Companies and the provisions of the Articles of Incorporation.

*Fourth resolution:*

The Shareholders resolve that the liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

*Expenses:*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately EUR 1,100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de Luxembourg Trading Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130591, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2042 du 20 septembre 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2980 du 17 décembre 2008, acte faisant l'objet d'un rectificatif publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2995 du 19 décembre 2008 (les «Statuts»).

ONT COMPARU:

(1) 314 Commonwealth Ave. Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à Suite 400, 2711 Centerville Road, Wilmington, New Castle, 19808 Delaware, USA et immatriculée au Registre de commerce de Wilmington (Delaware) sous le numéro 2850155 ("314 Commonwealth"), et

(2) Lehman Commercial Paper Inc., une société organisée sous les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social à 80, State Street, Albany, 12207 New York, USA et immatriculée au Registre de commerce de New York sous le numéro 175431 ("LCPI" et, ensemble avec 314 Commonwealth, les "Associés"),

ci-après toutes deux représentées par Monsieur Raymond O'GRADY, comptable, demeurant professionnellement à Londres,

en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante millions trois cent vingt-six mille sept cent trente-quatre dollars US et six cent vingt-quatre dixième de cent (USD 450.326.734,624) représenté par (i) quarante milliards et mille (40.000.001.000) parts ordinaires, (ii) quatre cent dix milliards (410.000.000.000) parts sociales privilégiées de catégorie B et (iii) trois cent vingt six millions sept cent trente-trois mille six cent vingt-quatre (326.733.624) parts sociales privilégiées de catégorie A-1, ayant toutes une valeur nominale d'un dixième de cent Dollars US (USD 0,001) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

II. Les Associés détiennent l'intégralité des parts sociales représentant le capital social de la Société.

III. L'ordre du jour est rédigé comme suit:

- «1. Mise en liquidation de la Société
2. Nomination d'un liquidateur
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur
4. Fixation de la rémunération du liquidateur.»

IV. Suivant l'article 22 des Statuts, et sous réserve de l'article 2 (b)(ii) des Statuts, la dissolution et la liquidation de la Société pourront être valablement décidés avec le vote positif de la majorité en nombre des détenteurs de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social (incluant toutes les catégories de parts sociales), étant précisé que les Associés, après avoir revu les dispositions de l'article 2 (b)(ii) des Statuts, déclarent et après examen attentif, confirment, que les limitations y indiquées ne sont pas pertinentes dans le cas présent.

V. Les Associés, dûment représentés, prennent ensuite unanimement les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident la dissolution de la Société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer comme liquidateur 314 Commonwealth, prénommée.

*Troisième résolution*

Les Associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par l'article 34 de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée et les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Il peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'associé unique, pour autant qu'elle serait requise.

Conformément à l'article 23 dernier paragraphe des Statuts, la Société conduira uniquement les activités nécessaires à la liquidation de ses affaires (y compris la liquidation de tout élément de passif et la cession de tous actifs de la Société, de manière ordonnée), étant précisé que le liquidateur peut intenter et soutenir toutes actions pour la Société, recevoir tous paiements, donner mainlevée avec ou sans quittance, réaliser tous les actifs de la Société et en faire le réemploi, créer ou endosser tous effets de commerce, transiger ou compromettre sur toutes contestations, conformément à l'article 34 de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

Le liquidateur peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur peut aussi faire des avances de paiements pour tout excédent d'actifs de la Société aux Associés de la Société s'il l'estime opportun, étant précisé que tout paiement ou avance sur paiement aux Associés devra se faire conformément à Loi sur les Sociétés Commerciales et aux dispositions des Statuts.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident que le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, qui incombent à la Société des suites de ce document, sont estimés à approximativement EUR 1.100.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O'GRADY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/03/2014. Relation: EAC/2014/3618. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045295/176.

(140051502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Lavy Bonnot Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.080.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2014.*

Monsieur Pierre DEUMIE et les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

*Pour la société*

LAVY BONNOT EUROPE S.A.

Référence de publication: 2014045927/13.

(140052683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Neo Business Process Outsourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.584,60.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045346/10.

(140051813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**NIKY s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 5, An der Gaass.

R.C.S. Luxembourg B 150.214.

Les comptes annuels au 10 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 28/03/2014.

Référence de publication: 2014045347/10.

(140052074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.627.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Company of the Cayman Islands under number MC-212361, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by John Weerts, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**“A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may only be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### C. Decisions of the shareholders

#### Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at the registered office of the Company or at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

#### Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### D. Management

#### Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. In the case of several managers, the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, may decide that they shall be named “Manager A” or “Manager B”.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

#### Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent more than one of his colleagues.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least one Manager A and one Manager B are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided however that at least one (1) Manager A (if applicable) votes in favour of such decision and in the case of equality of votes, no manager, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any Manager A together with any Manager B. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any Manager A together with any Manager B.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any Manager A together with any Manager B, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers at a meeting or by circular means within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

### **Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers, using the accounting services provider, draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

### **Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim balance sheet prepared by the board of managers, using the accounting services provider, showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

## **G. Liquidation**

### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article

23.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

## **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000) shares issued have been subscribed by Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., aforementioned, for the price of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### *Shareholder resolutions*

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6D, Route de Treves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of members of the board of managers is fixed at four.

3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

- Jeffrey Allan Stolt, born on 2 January 1964 in New Ulm, Minnesota, United States of America, with professional address at 601 Carlson Parkway, Suite 330, Minnetonka, MN 55305, United States of America, as Manager A;
- Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B;
- Carl Anders Peter Lundin, born on 10 September 1976 in Kalmar, Sweden, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B; and
- Bernard Bronckart, born on 21 October 1966 in Ougrée, Belgium, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as Manager B.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., une limited company, constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée au Registrar of Limited Company des Îles Caïman sous le numéro MC-212361, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman,

dûment représentée par John Weerts, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### **«A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut acquérir, par achat, souscription ou de toute autre manière, aliéner par vente ou de toute autre manière, ainsi que vendre à découvert et faire des opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge ou financer des marges de couverture ou de toute autre manière sur titres, obligations, titres de créances, warrants, valeurs d'emprunt et de capital et autres valeurs ou investissements financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres et valeurs précités ou y afférant.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et d'obligations (sous réserve qu'il s'agisse de titres nominatifs). La Société peut prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'actions ou d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

2.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations en relation avec les opérations d'achat-vente à terme ou sans terme avec marge ou sans marge, le financement de marges de couverture et la vente à découvert ou de toute autre manière, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut passer, conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut seulement être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

## **C. Décisions des associés**

### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés se tiendront au siège social de la Société ou aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

## D. Gérance

**Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui peuvent ne pas être associés. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, les associés, peuvent décider de les appeler "Gérant A" ou "Gérant B".

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les membres du conseil de gérance seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un Gérant A et un Gérant B sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance pourvu cependant qu'au moins un (1) Gérant A (si applicable) vote en faveur d'une telle décision et en cas d'égalité des votes, aucun gérant, en ce compris notamment le président, le cas échéant, ne dispose d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un Gérant A et un Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un Gérant A et un Gérant B.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance à l'occasion d'une réunion ou par voie circulaire, dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un bilan intermédiaire préparé par le conseil de gérance, recourant au prestataire de services de comptabilité, et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille (50.000) parts sociales émises ont été souscrites par Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., susmentionnée, pour un prix de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est entièrement affecté au capital social.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions de l'associé*

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social de la Société et agissant pour le compte de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à quatre.
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
  - Jeffrey Allan Stolt, né le 2 janvier 1964, à New Ulm, Minnesota, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 601 Carlson Parkway, Suite 330, Minnetonka, MN 55305, Etats Unis d'Amérique, en tant que Gérant A;

- Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B;

- Carl Anders Peter Lundin, né le 10 septembre 1976 à Kalmar, Suède, ayant son adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B; et

- Bernard Bronckart, né le 21 octobre 1966 à Ougrée, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. WEERTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2014. Relation: LAC/2014/9112. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045371/536.

(140052281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Les statuts coordonnés au 19/03/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/03/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014045340/12.

(140051684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 49.878,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 février 2014*

Le 11 février 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Laurence MAGLOIRE de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2013.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Roland ROSINUS

Monsieur Paul MOUSEL

Monsieur Ian McMAHON

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

Monsieur Benjamin WALKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014045339/22.

(140050846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Prosum Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6961 Senningen, 31, rue du Chateau.  
R.C.S. Luxembourg B 185.623.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

ERICIUS INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the Cyprus law, with registered office in 2014 Nicosia, Cyprus, Kalypsous, 22, 3<sup>rd</sup> floor, Flat/Office 6, Akropoli, registration number HE328785,

here represented by Mr. Artem KHACHATRYAN, employee, residing in L-6961 Senningen, 31 rue du Chateau,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Prosum Holdings S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 3.** The registered office is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg). The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the management.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a simple decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 4.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR), represented by at twelve thousand (12,500) sharequotas of one Euro (1 EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 6.** The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 7.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 8.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 9.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 10.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

**Art. 11.** The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 12.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 13.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 15.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 16.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the

complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 18.** In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 19.** With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 20.** Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder ERICIUS INVESTMENTS LIMITED, pre-designated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500 EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Resolutions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-6961 Senningen, 31, rue du Chateau.
- 2) Mr Artem KHACHATRYAN, employee, born on 13 August 1985 in Ivanofrankivsk, Armenia, residing in L-6961 Senningen, 31 rue du Chateau is appointed as manager of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

ERICIUS INVESTMENTS LIMITED, une limited liability company de droit chypriote, ayant son siège social à 2014 Nicosie, Chypre, Kalypsous, 22, 3<sup>rd</sup> floor, Flat/Office 6, Akropoli, numéro d'immatriculation HE328785,

ici représentée par Monsieur Artem KHACHATRYAN, employé, demeurant à L-6961 Senningen, 31 rue du Chateau, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “Prosum Holdings S.à r.l.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

**Art. 2.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d’autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg). L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d’ordre politique ou économique de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n’aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un euro (un euro) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu’un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d’application, c’est-à-dire chaque décision de l’associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu’elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 6.** Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société, qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire pour chacune d’elles.

S’il y a plusieurs propriétaires d’une part sociale, la Société a le droit de suspendre l’exercice des droits afférents, jusqu’à ce qu’une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l’usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d’usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 7.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l’agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n’est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d’agrément dans l’une ou l’autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d’agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 8.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l’accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 11.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 12.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 14.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 20.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique ERICIUS INVESTMENTS LIMITED, pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Résolutions prises par l'associée unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-6961 Senningen, 31, rue du Château.
2. Monsieur Artem KHACHATRYAN, employé, né le 13 août 1985 à Ivanofrankivsk, Arménie, demeurant à L-6961 Senningen, 31 rue du Château est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KHACHATRYAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. LAC/2014/12939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014045378/295.

(140051560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

### **Pneus Recycling Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 172.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045400/9.

(140051788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

### **Overton Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.188.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014045363/11.

(140051844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**PGEF Carryco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 185.611.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

«PGEF Carryco LP», a limited partnership, incorporated under the law of the Cayman Island, having its registered office at c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, acting through its General Partner PGEF Advisors Ltd,

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 March 2014.

Said proxy given, signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “PGEF Carryco 1 S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 19.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their shareholding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2014.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association having thus been established, «PGEF Carryco LP», prenamed, has subscribed for all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L- 1724 Luxembourg;
  - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«PGEF Carryco LP», une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social au c/o Mourant Ozannes Corporate Services (Cayman) Ltd, 94 Solaris Avenue, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, agissant au travers de son General Partner PGEF Advisors Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 mars 2014.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "PGEF Carryco 1 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

**Art. 19.** Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, «Pamplona Capital Partners III LP», prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

#### *Résolutions adoptées par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2014. Relation: EAC/2014/4174. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014045395/343.

(140051673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**EQT Tooth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 2.272.900,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.076.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 mars 2014*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Szymon Bodjanski, né le 20 juillet 1977 in Gniezno, Pologne et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet au 17 février 2014 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014045766/14.

(140052963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**Project Companions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 106.745.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze,

le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Michel LOOS, ingénieur industriel, demeurant à L-8392 Nospelt, 2A, rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Project Companions S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.745 (NIN 2005 2405 182).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 2 avril 2005.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société Project Companions S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, le comparant déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société Project Companions S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, l'associé unique, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société Project Companions S.à r.l. a été réglé et le comparant demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de sa fonction;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-8392 Nospelt, 2A, rue des Prés.
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LOOS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2014. Relation: ECH/2014/611. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045376/44.

(140052302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**JL Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8255 Mamer, 10, rue Mont Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.710.

—  
*Extrait de la décision de l'associé en date du 3 mars 2014*

L'associé unique à savoir Monsieur Luc MAZET demeurant au 32, rue Drouot, F-75009 Paris, France, décide de reconduire le mandat du gérant, Monsieur Jacques De Cae, né le 20/07/1952 à Elsene (Belgique), demeurant au 10, rue Mont Royal, L-8255 Mamer, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JL PARTNERS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2014047235/15.

(140053111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Pontos - Ourea - Uranos Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 185.610.

—  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am vierzehnten März

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, im Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Bernhard M. Sinnwell, Bankkaufmann / Bankfachwirt, geboren am 08. Februar 1958 in Saarlouis (D), wohnhaft in D-66701 Beckingen, Ostpreussenstrasse 32 b.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichnenden Notar die Satzung einer zu gründenden S.à r.l. wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz- Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital - Gesellschafter - Weiterführung der Gesellschaft**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische GmbH (S.à r.l.) unter der Bezeichnung „Pontos - Ourea - Uranos Participation S.à r.l.“ gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg. Die Verlegung des Firmensitzes kann durch Beschluss der Gesellschafter in jeden anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg erfolgen.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Gesellschaft zu erfolgen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeglicher Form, in Luxembourg oder im Ausland, oder von anderen Unternehmen, der Erwerb durch Kauf, durch Zeichnung oder auf eine andere Art sowie die Übertragung, Verkauf, Tausch oder auf eine andere Art und Weise von Aktien, Anleihen, Schuldverschreibungen und anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, Entwicklung und das Management des Portfolios der Gesellschaft. Die Gesellschaft darf auch Beteiligungen an Personengesellschaften halten und ihr Geschäft durch luxemburgische oder ausländische Niederlassungen leiten. Die Gesellschaft darf direkt oder durch eine oder mehrere Tochtergesellschaften oder auf eine andere Art und Weise in geistiges Eigentum oder ähnliche Rechte sowie in Grundstücke und Immobilien, die im In- und Ausland gelegen sind, investieren, sowie diese halten, managen oder kontrollieren.

Die Gesellschaft darf auf übliche Weise (durch Darlehen, Vorauszahlungen, Sicherheiten, Wertpapiere oder auf andere Weise) Gesellschaften oder andere Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, unterstützen.

Die Gesellschaft darf zudem alle kaufmännischen, technischen und finanziellen oder andere Massnahmen vornehmen, die direkt oder indirekt mit den Bereichen zusammenhängen, um die Erreichung ihrer Ziele zu ermöglichen.

**Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert und fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert EUR (100.- EUR).

Das Kapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, unter Beachtung der im Gesetz über Handelsgesellschaften festgelegten Bedingungen.

Jeder Anteil ist gleich an den Aktiva bzw. dem Gewinn beteiligt.

**Art. 6.** Die Gesellschaftsanteile an der Gesellschaft können von mehreren Gesellschaftern gehalten werden und sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar.

An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden, nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme zum max. Wert angeboten wurden, wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot innerhalb von 2 (zwei) Monaten nach Erhalt des Einschreibebriefes nicht angenommen haben, und die Abtretung an Drittpersonen durch Gesellschafterbeschluss mit einer Mehrheit von 75% des Gesellschaftskapitals genehmigt wurde.

Im Falle einer Annahme des Angebotes durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zu der Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile über.

Für den Fall, dass Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, sind bei einem möglichen Verkauf vorgenannte Parameter zu beachten.

**Art. 7.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt Siegel auf Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschliesslich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden, wie sie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 8.** Ein Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums kann weder von Erben, Gläubigern noch anderen Berechtigten vorgenommen werden.

### **Verwaltung der Gesellschaft - Generalversammlung**

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 10.** Die Geschäftsführer übernehmen mit der Ausübung ihrer Tätigkeit für die Gesellschaft keinerlei persönliche Verpflichtung. Sie sind lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihrer Tätigkeiten für die Gesellschaft verantwortlich.

**Art. 11.** Die Generalversammlung vertritt alle Gesellschafter. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Gesellschafter, welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt zumindest einmal pro Jahr. Auf Antrag eines Gesellschafter ist auch unterjährig eine Versammlung einberufbar.

In der Generalversammlung werden Beschlüsse mit einfacher Mehrheit gefasst. Lediglich bei Satzungsänderungen ist die Mehrheit der Gesellschafter welche mindestens 75 % des Gesellschaftskapitals vertreten notwendig.

## **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr entspricht dem Kalenderjahr und beginnt am 1. Januar und schliesst am 31. Dezember des jeweiligen Jahres.

**Art. 13.** Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird zum 31. Dezember des jeweiligen Jahres durch die Geschäftsführung erstellt.

Einblick nehmen in den Jahresabschluss kann jeder Gesellschafter der Gesellschaft.

**Art. 14.** Aus dem Reingewinn der Gesellschaft werden 5 % den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese 10 % des Kapitals erreicht haben.

Der verbleibende Reingewinn steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Die Gesellschafter können Zwischenausschüttungen auf der Basis von seitens der Geschäftsführung erstellten Zwischenabschlüssen vorsehen, die ausreichende Mittel zur Ausschüttung vorsehen, wenn der auszuschüttende Betrag nicht denjenigen Betrag übersteigt, der sich errechnet aus dem tatsächlichen Gewinn des vergangenen Geschäftsjahres zuzüglich Gewinnvorträgen sowie ausschüttungsfähigen Rücklagen und abzüglich Verlustvorträgen sowie auf gesetzliche Rücklagenkonten zu buchende Mitteln.

## **Auflösung - Liquidation**

**Art. 15.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss, wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

**Art. 16.** Soweit alle Anteile von einem Gesellschafter gehalten werden, nimmt die Gesellschaft das Statut einer „Ein“-Manngesellschaft wahr (Artikel 178 - 2 - Gesetz über kommerzielle Gesellschaften, unter Anwendung der Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes).

## **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.

### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die gesamten einhundert und fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile wurden durch Herrn Bernhard M. Sinnwell, vorgenannt, gezeichnet.

Die Anteile wurden ganz in bar eingezahlt, sodass der Betrag von EUR 12.500.- (Zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf EUR 1.200.-.

### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluß*

Zum alleinigen Geschäftsführer wird

Herr Bernhard M. Sinnwell, vorgenannt.

Der Geschäftsführer vertritt die Gesellschaft Dritten gegenüber durch seine Einzelunterschrift.

Die Ernennung zum Geschäftsführer erfolgt auf unbestimmte Zeit.

#### *Zweiter Beschluß*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2450 Luxemburg, 15, Boulevard Roosevelt

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. M. SINNWELL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12784. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. März 2014.

Référence de publication: 2014045375/133.

(140051640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Logelbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 762.375,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

In the year two thousand fourteen, on the seventh of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

THERE APPEARED

“JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.”, a company duly incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 127865;

duly represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 28 February 2014; and,

“Lagoon Investment S.à r.l.”, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 154326,

duly represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 4 March 2014 (hereinafter referred together as the “Appearing Parties”).

The aforeseaid proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing

parties are the partners of “Logelbach S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 152344, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary in Luxembourg on 6 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1015 dated 14 May 2010; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg on 20 December 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 377 dated 13 February 2012.

*First resolution*

The meeting decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

*Second resolution*

The meeting decides to give full and complete discharge to the managers for the performance of their mandate until the date of the present deed.

*Third resolution*

The general meeting decides to appoint “JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.”, prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

#### **ONT COMPARU**

«JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B numéro 127865,

représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 28 février 2014;

«Lagoon Investment S.à r.l.» une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous section B numéro 154326,

représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 4 mars 2014; (ci-après désignés ensemble par les «Comparants»).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

#### **S'est réunie**

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Logelbach S.à r.l.», ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 152344, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 6 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1015 du 14 mai 2010; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 377 du 13 février 2012.

#### *Première résolution*

Les Associés décident de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de nommer en tant que liquidateur, la société «JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.», préqualifiée.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000,- (mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 11 mars 2014. Relation: LAC/2014/11373. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

Référence de publication: 2014045288/109.

(140051922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Forvest Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.825.

---

Les comptes annuels au 31/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/03/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014045789/12.

(140053078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Oscar, Société Anonyme.**

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 44.057.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2014045360/10.

(140052033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Pierrot, S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.887.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2014*

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, à L-2163, dont le représentant permanent est Mr Peter VAN OPSTAL, employé privé avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014045370/16.

(140052082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Arelsa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.127.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 31 Mars 2014*

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Candice De Boni, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

- Madame Natalia Venturini, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur;

- Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire le mandat de FIN-CONTROLE S.A., ayant son Siège Social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 en sa qualité de Commissaire aux Comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Mars 2014.

Référence de publication: 2014045639/21.

(140052539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**SIA Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.694.

—  
L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SIA HOLDING S.A.», établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle,

constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 515 du 10 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C N° 666 du 30 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Maître Jean WAGENER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Mme Chantal PUTZ, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

L'assemblée élit comme scrutateur Christina DE ANGELIS, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de EUR 63.400 (soixante-trois mille quatre cents euros)

afin de ramener celui-ci de son montant actuel de EUR 200.000 (deux cent mille euros), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

à cent trente-six mille six cents euros (EUR 136.600,-) représenté par mille trois cent soixante six (1.366) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

par annulation des six cent trente-quatre (634) actions détenues en portefeuille.

2) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3) Divers.

Ensuite l'assemblée prend à l'unanimité des actions ayant droit de vote, les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire le montant du capital social EUR 63.400 (soixante-trois mille quatre cents euros)

afin de ramener celui-ci de son montant actuel de EUR 200.000 (deux cent mille euros), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune,

à cent trente-six mille six cents euros (EUR 136.600,-) représenté par mille trois cent soixante-six (1.366) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par l'annulation des 634 (six cent trente-quatre) actions propres détenues par la société, portant les numéros 775 à 860, 881 à 920, 1341 à 1808, et 1861 à 1900,

et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir la somme totale de EUR 63.400 (soixante-trois mille quatre cents euros) à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente six mille six cents euros (EUR 136.600,-) représenté par mille trois cent soixante-six (1.366) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Wagener, C. Putz, C. De Angelis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. LAC/2014/12709. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045454/70.

(140052016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Rimalux Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8279 Holzem, 7, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 173.511.

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RIMALUX CONSTRUCTIONS S.A.", établie et ayant son siège à L-3830 Schifflange, 13, rue des Fleurs, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 224 du 30 janvier 2013, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 173.511,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Agostinho Francisco PAIS PINTO, gérant de sociétés, demeurant à L-3830 Schifflange, 13, rue des Fleurs,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nuno Alexandre FERNANDES LOURENCO, gérant de sociétés, demeurant à L-2313 Luxembourg, 3, rue du Parc,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nuno Alexandre FERNANDES LOURENCO, gérant de sociétés, demeurant à L-2313 Luxembourg, 3, rue du Parc.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la commune de Schifflange à la commune de Mamer et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mamer."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée fixe l'adresse à L-8279 Holzem, 7, rue de Capellen.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PAIS PINTO, FERNANDES LOURENCO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 11028. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014045423/50.

(140051856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Macaines Mining Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.174.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mars 2014 que:

1. la démission de Monsieur Marc DAGENAIS, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 5 mars 2014.

2. Monsieur Dennis BLASUTTI, né le 23 août 1979 à Toronto, Canada, résidant professionnellement au Calle Profesor Augustin Millares Carló n°10, 6° Planta, Las Palmas de Gran Canaria, 35003, Espagne, a été nommé gérant de la Société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose comme suit:

Monsieur Dennis BLASUTTI, gérant;

Monsieur Nicholas James HAYDUK, gérant;

Monsieur Marc CHONG KAN, gérant;

Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045954/22.

(140052431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---